

Conseil Municipal du 8 avril 2017



Le Conseil Municipal de la commune de Léry, légalement convoqué le 6 avril 2017 par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie de Léry sous la présidence de Monsieur Jean-Yves CALAIS - Maire.

Présents (10)	Mesdames ABDALLAH, DAVID, HAMELIN, HELIOT, MEREAX, MEURIE
	Messieurs CALAIS, CAPRON, DUMONTIER, MOUCHARD
Absents (9)	Mesdames AMOURIQ, CHRIAA, LÉGER
	Messieurs BUCARD, GAILLARD, MANCHON, MARIE, PELVET, PETIT
Pouvoirs (1)	Monsieur MARIE à Monsieur CALAIS

Quorum atteint (10 conseillers présents sur 19 conseillers en exercice). Nombre de suffrages exprimables : 11.

Début de séance : 9h05	Secrétaire de séance : Mme ABDALLAH	Fin de séance : 9h20
-------------------------------	--	-----------------------------

1 – Approbation de la convocation du conseil municipal pour motif d'urgence

Monsieur le Maire explique que suite à un risque de nullité des délibérations (pouvoir invalide), le conseil municipal du 29 mars doit être annulé (voir délibération suivante).

Plusieurs délibérations doivent être validées par le contrôle de légalité très rapidement (PADD, achat de la zone artisanale ...), et le budget doit être voté avant le 15 avril.

Afin d'éviter tout retard, et en tenant compte des disponibilités de chacun et de la période des vacances scolaires, il est nécessaire de revoter les délibérations au plus tôt.

En cas d'urgence, le délai de convocation peut être abrégé sans pouvoir être inférieur à 1 jour franc (article L.2121-11 du CGCT).

La procédure d'annulation du conseil du 29 mars a été finalisée avec la préfecture le jeudi 6 avril.

En envoyant les convocations le 6 avril la date la plus proche pour la tenue d'un conseil en urgence est donc le samedi 8 avril (respect du délai minimum de 1 jour franc).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** la convocation en urgence et considère qu'il n'est pas possible de repousser le conseil à une date ultérieure.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

2 – Approbation de l'annulation de l'ensemble des délibérations du conseil du 29 mars

Lors du Conseil Municipal du 29 mars, M. PELVET a présenté un pouvoir au nom de Mme CHRIAA.

Après examen de ce pouvoir, il s'avère que celui-ci a été falsifié (camouflage des dates avec du correcteur blanc) et qu'il est invalide pour 2 raisons :

- Ce pouvoir date du 22 octobre 2014, il est donc inutilisable puisqu'un pouvoir ne peut être utilisé que 3 fois consécutivement (article L.2121-20 du CGCT).
- La date de la séance n'est plus visible, alors qu'un pouvoir doit obligatoirement comporter une date (Tribunal Administratif de Lille, 9 février 1993, Barbier c/Commune d'Annezin).

La préfecture a validé cette analyse et a recommandé de procéder à l'annulation complète du conseil.

Monsieur le Maire rappelle que chaque convocation à la séance du Conseil Municipal contient un pouvoir imprimé et daté. Depuis le conseil du 22 octobre 2014, il y a eu 12 conseils et donc autant de convocations. Il n'y avait donc aucune raison d'utiliser un pouvoir obsolète et d'en modifier la date. Ce type d'incident ne s'était jamais produit depuis 2014; aucun des pouvoirs, présents dans les dossiers des conseils, ne présentent ce genre d'anomalie.

Après examen du pouvoir falsifié, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'annulation de l'ensemble des délibérations votées le 29 mars.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

3 – Approbation pour une validation rapide des délibérations sans débat

Monsieur le Maire explique que l'annulation du Conseil Municipal du 29 mars est due à un litige portant sur un pouvoir invalide, et donc sur le nombre de votes.

Le contenu des délibérations n'est pas remis en cause.

Monsieur le Maire propose qu'à partir de la délibération suivante, et jusqu'à la dernière délibération, toutes ces délibérations, absolument identiques à celles votées le 29 mars, soient uniquement revotées sans débat.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y aura pas de questions et informations diverses en fin de conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** de revoter les délibérations suivantes sans débat.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

4 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 14 décembre 2016

Le procès-verbal a été préalablement transmis aux membres du conseil municipal.

Conformément au débat du 29 mars, le Conseil Municipal **APPROUVE** le procès-verbal.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

5 – CASE - Débat PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Le document de présentation du PADD et le PADD ont été préalablement transmis aux membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire procède à la lecture des grandes lignes du PADD, et invite les conseillers municipaux à commenter, point par point, le document.

Plusieurs conseillers municipaux se sont exprimés pour donner leur point de vue sur les orientations générales du PADD, et notamment sur les points suivants :

- L'orientation «maintien d'un cadre de vie attractif» (protection et valorisation des paysages) ne pourra pas être respectée si le projet de liaison autoroutière A28-A13 se réalise (page 13).
- Les terres agricoles trop proches des habitations dans le pôle urbain central posent des problèmes, mais ces terres sont aussi de très bonne qualité. La formule «assurer la pérennité des exploitations minières» ne semble pas appropriée (page 14).
- La construction de 3 900 logements au sein du pôle urbain central (40 000 hab.) implique, en s'appuyant sur une simple règle de proportionnalité, de construire 200 logements à Léry (2 100 hab.). C'est incompatible avec les réserves foncières disponibles sur la commune, et avec la typologie «village» des habitations (page 19).
- «Favoriser la création d'emplois» doit être accompagné d'un suivi de certains quartiers comportant de nombreuses personnes en difficulté d'insertion mais ne pouvant bénéficier des avantages liés à la classification QPV (page 23).
- Il est important que les projets situés en limites des communes soient débattus avec les communes concernées (projet de lotissement de la ferme équestre à Val de Reuil par exemple).

Monsieur le Maire précise que les remarques remontées par les différents conseils municipaux feront l'objet d'un débat au Conseil Communautaire de l'Agglomération Seine-Eure le 27 avril 2017.

Conformément au débat du 29 mars, le conseil municipal **APPROUVE** les orientations générales du PADD du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUIH) et du débat qui s'est tenu.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

6 – Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Afin de permettre l'avancement de grade par ancienneté d'un agent administratif, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} janvier 2017. Postérieurement à cette création de poste, il sera procédé à la suppression du poste d'adjoint administratif actuellement pourvu par l'agent.

Conformément au débat du 29 mars, le Conseil Municipal **APPROUVE** la décision ci-dessus.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

7 – Titularisation d'un agent technique

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de titulariser un adjoint technique stagiaire depuis le 1er avril 2016, et occupant un poste d'agent d'entretien.

Un poste est libéré suite au départ d'une employée qui était en congé longue maladie.

Conformément au débat du 29 mars, le Conseil Municipal **APPROUVE** la décision ci-dessus.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

8 – SIEGE - Convention pour l'installation d'une borne électrique de recharge de véhicules

Monsieur le Maire expose que le SIEGE, dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, lancé par l'État et piloté par l'ADEME, agit en qualité de maître d'ouvrage pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur notre territoire.

Dans ce contexte, le SIEGE s'engage à installer une borne pour deux véhicules sur le parking au sud de la place de la mairie (à côté du transformateur).

Le SIEGE assurera l'installation, la gestion et la maintenance de cette borne pendant deux ans. L'Agglomération prendra ensuite le relais.

La commune s'engage à mettre à disposition un espace de stationnement à titre gracieux.

Monsieur le Maire explique que cet équipement fera partie d'un réseau de bornes dont il sera possible de connaître la disponibilité grâce à une application mobile pour téléphone.

Conformément au débat du 29 mars, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le SIEGE la convention et tous documents afférents pour l'installation de la borne présentée ci-dessus.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

9 – Régularisation de la convention de réalisation de travaux avec CURSUS

Monsieur le Maire expose que l'association CURSUS, qui réalise des travaux sur les murs du jardin du presbytère, est en attente de la signature d'une convention depuis juin 2016.

Cette convention expose le rôle d'insertion professionnelle des plus exclus par l'association, ainsi que les modalités de financement des travaux : part communale de 20%, les 80% restants sont pris en charge par l'Agglomération.

Conformément au débat du 29 mars, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention décrite ci-dessus.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

10 – CASE - Convention de petits aménagements de voirie, impasse du halage

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'entretien courant des voiries sont pris en charge intégralement par la Communauté d'Agglomération.

Par contre, les travaux de création de voirie sont financés aux 2/3 par l'Agglomération, seul 1/3 reste à la charge de la commune.

Ces dépenses pour les travaux de voirie sont indépendantes des Fonds de Concours.

Plusieurs aménagements de sécurité sont envisagés ainsi que la réalisation d'une voirie complète impasse du halage. Afin de bénéficier de ces petits aménagements, dispositif que la commune n'a pas encore utilisé, il est nécessaire de signer une convention avec l'Agglomération.

Conformément au débat du 29 mars, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention décrite ci-dessus.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

11 – CASE - Approbation des transferts de charges concernant 9 communes

Monsieur le Maire explique que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE) s'est réunie les mardis 24 et 31 janvier 2017 (compte rendus préalablement transmis aux conseillers municipaux) pour se prononcer sur le transfert des charges relatifs :

- à l'adhésion de l'Agglomération dans le Syndicat Aval de la Vallée de l'Iton (SAVITON) à la place des communes d'Amfreville sur Iton, La Vacherie et Acquigny;
- à la prise en charge du désherbage de la voirie sur Val de Reuil par l'Agglomération;
- au transport scolaire pour les communes de Quatremare, Surville, Le Mesnil Jourdain, La Vacherie et Amfreville sur Iton dans le cadre de la compétence transports.

Le rapport de cette commission doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de l'Agglomération à la majorité qualifiée.

Selon les calculs réalisés par l'Agglomération, certaines communes perçoivent des fonds alors que d'autres en reversent à l'Agglomération. Une fois le calcul de transfert de charges, pour une commune, effectué, son montant ne change plus même si le coût de la prestation augmente.

Conformément au débat du 29 mars, le conseil municipal **APPROUVE** le rapport de la CLECT et les montants des attributions de compensation qui en résulte.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

12 – Effacement de dette

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Trésorier nous demande de procéder à l'effacement d'une dette de 690,93€ du 30 décembre 2014.

L'effacement d'une dette est imposé par un jugement. Les procédures judiciaires étant longues, des dettes datant de plusieurs années continuent de nous être réclamées.

Conformément au débat du 29 mars, le conseil municipal **AUTORISE** à procéder aux opérations budgétaires nécessaires à l'effacement de cette dette.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

13 – Définition de la période d'appel des frais de concessions du cimetière

Monsieur le Maire expose que pendant l'année 2016 un important travail a été réalisé afin de gérer plus précisément les concessions du cimetière.

237 sépultures ont été identifiées comme abandonnées ou non renouvelées.
Des panonceaux ont été placés devant chaque sépulture afin de prévenir les familles.
Des panneaux d'affichage ont été disposés aux deux entrées du cimetière et à la mairie.

Aujourd'hui, une nouvelle concession ou un renouvellement ne peut se faire que pour des durées maximum de 15 ou 30 ans; pour un tarif respectif de 210€ ou 420€.

Les concessions perpétuelles n'existent plus.

La loi permet de faire un recouvrement des sommes dues sur les périodes non renouvelées.

Monsieur le Maire propose de faire commencer la période de recouvrement à compter du 1^{er} novembre, date de mise en place des panonceaux et de l'affichage d'information.

Conformément au débat du 29 mars, le conseil municipal **APPROUVE** la proposition ci-dessus.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

14 – Régularisation des avenants concernant les travaux du stade

Monsieur le Maire rappelle que ce marché public, concernant divers travaux sur le stade de football, a été conclu en 2013, avec l'entreprise *idverde* pour un montant de 84 285,95€ HT.

Plusieurs modifications ont été apportées à ce marché, il est nécessaire de créer 4 avenants :

- n°1 Portail de 1m50 à la place de 2m : - 360,00€ TTC
- n°2 Portion de clôture non remplacée : - 1 137,36€ TTC
- n°3 Un seul portillon à la place de deux : - 936,00€ TTC
- n°4 Mise en place d'un portillon plus grand : + 1 476,00€ TTC

En 2014 le taux de TVA est passé de 19,6% à 20%, et il restait un reliquat de facture à payer.

Afin de clôturer définitivement ce marché, il convient de régulariser les quatre avenants et de verser la somme restant due. Le montant total à régulariser est de **3 760,75€ TTC**.

Conformément au débat du 29 mars, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants et à procéder au paiement du montant restant dû tel que décrit ci-dessus.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

15 – Achat des anciens ateliers techniques de Val de Reuil

Faisant suite à la délibération du 10 décembre 2015, par laquelle le conseil municipal s'engageait à acheter les anciens ateliers techniques de Val de Reuil, situés au 17bis rue du 11 novembre.

Monsieur le Maire rappelle que ce bien, d'une superficie de 5 780m², est géré par l'EPFN, mais appartient à l'État. Il est aujourd'hui occupé, à titre gracieux, par trois artisans.

Lorsque ce bien sera la propriété de la commune, il sera possible de percevoir des loyers et d'augmenter le taux d'occupation du lieu.

L'État a accepté de céder ce bien à la commune par décision ministérielle du 7 avril 2016, pour un montant de 60 000€ TTC. Les frais de notaire sont estimés à environ 2 100€.

Conformément au débat du 29 mars, le conseil municipal **AUTORISE** le Maire à procéder à l'opération d'achat dans les conditions précisées ci-dessus.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

16 – SIEGE - Travaux d'éclairage public place de la mairie, financement

Monsieur le Maire expose que les travaux de la place de la Mairie ont été acceptés par le SIEGE.

Ces travaux comporteront uniquement la mise en place de nouveaux mâts d'éclairage le long des voiries (rue du 11 novembre et rue du 8 mai).

La part communale pour ces travaux sera de 10 000,00€ en investissement.

Ce montant est une estimation et représente un maximum, il sera ajusté au coût réel des travaux.

Conformément au débat du 29 mars, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à cette délibération et **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense au budget 2017.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

17 – SIEGE - Travaux d'enfouissement rue du souvenir, financement

Monsieur le Maire expose que les travaux de la rue du Souvenir ont été acceptés lors de la dernière réunion de programmation avec le SIEGE.

Ces travaux comporteront :

- l'enfouissement des réseaux électriques et télécommunications;
- la mise en place de nouveaux mâts d'éclairage.

Monsieur le Maire rappelle que le raccordement jusqu'aux habitations est pris en charge par le SIEGE et ne s'arrête pas aux limites des propriétés. Le montant total des travaux est estimé à 91 000€.

La part communale pour ces travaux sera la suivante :

- 14 666,67€ en investissement;
- 16 666,67€ en fonctionnement.

Ces montants sont des estimations et représentent un maximum, ils seront ajustés au coût réel des travaux.

Conformément au débat du 29 mars, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à cette délibération et **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense au budget 2017.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

18 – SIEGE - Travaux d'enfouissement rue du souvenir, convention avec Orange

En application de l'accord-cadre unissant le SIEGE et l'opérateur Orange, deux options sont envisageables s'agissant de la propriété des fourreaux ainsi que de l'ensemble des réseaux de télécommunication :

Option A : attribution à la personne publique (Mairie) de la propriété des installations souterraines de communications électroniques.

La maintenance de ces réseaux serait alors à la charge de la Mairie.

Option B : attribution à l'opérateur (Orange) de la propriété des installations souterraines de communications électroniques.

Monsieur le Maire explique que la commune n'a aucun intérêt à devenir propriétaire de ces fourreaux, car Orange s'engage à mettre à disposition ces fourreaux aux futurs opérateurs qui installeront la fibre optique moyennant une redevance d'usage. C'était déjà le cas pour les précédents travaux d'enfouissement.

L'organisme Eure Numérique a désigné Orange pour l'installation de la fibre optique sur le territoire de l'Agglomération. Le planning des travaux n'est pas encore déterminé.

Conformément au débat du 29 mars, le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, annexée à cette délibération, type Option B avec Orange.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

19 – Renégociation du prêt contracté avec le Crédit Agricole

Monsieur le Maire rappelle qu'un prêt a été contracté en 2012 auprès du Crédit Agricole :

- montant : 750 000€
- taux : 4,25%
- durée : 15 ans (180 mois)
- montant échéance trimestrielle : 16 968,60€

Le Crédit Agricole offre une baisse très significative du taux d'emprunt, de 4,25% à 1,49%, et propose de mettre en place un nouvel échéancier qui tiendrait compte des indemnités inhérentes à la renégociation de cet emprunt (remboursement anticipé de l'ancien prêt + ouverture d'un nouveau prêt).

Le nouvel emprunt serait mis en place en juillet, avec les caractéristiques suivantes :

- montant : 591 100,40€
- taux : 1,49%
- durée : 10 ans (123 mois)
- montant échéance trimestrielle : 15 572,94€

L'économie annuelle sera alors de 5 582,64€.

Suite aux débats, Monsieur le Maire expose que le choix de ne pas recourir à l'emprunt pour le financement des travaux du centre bourg s'explique par les résultats de clôture du budget qui permettent de payer intégralement ces travaux. En recourant à un nouvel emprunt, on baisserait d'autant la capacité d'autofinancement.

Conformément au débat du 29 mars, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la renégociation du prêt tel que décrit ci-dessus.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

20 – Subventions aux associations

Tableau des subventions proposées suite aux demandes des associations.

Ce tableau a été préalablement transmis aux membres du conseil municipal.

Nom association	2016 attribué	2017 demandé	2017 proposé	Nom association	2016 attribué	2017 demandé	2017 proposé
ACOSE	1 000	1 000	1 000	Non à l'Autoroute	300		150
Amicale de Léry	1 500	1 500	1 500	Patchwork	---	500	500
Ball Trap	500	500	500	Pétanque Lérysiennne	2 000	2 200	2 200
Club du 3ème âge	2 000	2 000	2 000	Racing Club de Léry	2 000	2 000	2 000
Coopérative École Maternelle	1 000	1 000	1 000	Saint Hubert	500	500	500
Coopérative École Primaire	1 400	1 400	1 400	Souvenir Français	330	330	330
Crédit loisirs	10 090	9 250	9 250	U.N.C / A.F.N	700	700	700
L'Ange Bleu	2 000	1 000	1 000	BTP-CFA Évreux	60	60	60
L'étang Albert Manchon	250	250	250	CFAIE Val de Reuil	120	360	360
Léry Bambins	400	1000	300	Épireuil	2 000	2 000	2 000

Le montant total est de **27 000€**.

Monsieur le Maire explique que la forte augmentation de demande de financement de l'association Léry Bambins n'est pas convaincante, et que pour cette raison elle a été minorée.

Comme les années précédentes, les subventions seront versées à la réception d'un dossier complet.

Conformément au débat du 29 mars, le conseil municipal **APPROUVE** les montants des subventions proposées ci-dessus.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

21 – Vote des taxes ménages

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition appliqués en 2016 pour la commune et propose une augmentation modérée de 1% au titre de l'exercice 2017.

	2016	2017	Moyenne Départementale	Moyenne Nationale
Taxe d'habitation	6,96%	7,03%	20,79%	24,38%
Taxe foncière bâti	16,22%	16,38%	27,58%	20,85%
Taxe foncière non bâti	88,99%	89,88%	50,12%	49,31%

Conformément au débat du 29 mars, le conseil municipal **APPROUVE** la nouvelle proposition de taux ci-dessus.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

22 – Approbation du Compte de Gestion 2016

Les Compte de Gestion et Compte Administratif ont été préalablement transmis aux membres du Conseil Municipal.

Les résultats budgétaires de l'exercice du Compte de Gestion (page 22) sont identiques aux réalisations de l'exercice du Compte Administratif (page 3).

	Fonctionnement	Investissement	
Recettes	1 531 631,72	123 405,18	A
Dépenses	1 480 712,62	288 903,67	B
Résultat de l'exercice 2016	50 919,10	-165 498,49	A-B
Résultat de clôture 2015	205 779,21	495 181,64	C
Résultat de clôture 2016	256 698,31	329 683,15	A-B + C

Le potentiel d'autofinancement est de 586 381€ (somme des deux résultats de clôture 2016).

Suite aux débats, Monsieur le Maire explique que la section d'investissement est déficitaire parce que les travaux prévus n'ont pas été réalisés, et que donc les subventions n'ont pas été appelées.

Les travaux de la mairie, dépendaient en grande partie d'une entreprise qui a fait faillite.

Les subventions, pour des travaux d'économie d'énergie, pourront être demandées ultérieurement.

Les travaux du centre bourg auraient dû démarrer un peu plus tôt en 2016, mais seront finalement réalisés complètement en 2017. De fait, le financement de ces travaux s'étalera sur l'année 2017 uniquement, contrairement à ce qui avait été prévu dans le budget 2016.

Et un autofinancement complet de ces travaux est possible.

Conformément au débat du 29 mars, le Conseil Municipal **APPROUVE** le Compte de Gestion 2016.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

23 – Approbation du Compte Administratif 2016

Le Compte Administratif a été préalablement transmis aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle qu'il doit quitter la salle au moment du vote, comme le rappelle l'article L.2121-14 du CGCT. Madame Anne-Gaëlle Méreaux, 2^{ème} adjointe déléguée aux finances, préside la séance.

Le compte administratif (état des dépenses/recettes établi par le comptable communal) résumé dans le tableau ci-dessous, respecte le cadre du budget primitif.

	BP 2016 avec DM	CA 2016 réalisé
Dépenses fonctionnement	1 595 770,68	1 480 712,62
Recettes fonctionnement	1 595 770,68	1 531 631,72
Dépenses investissement	755 873,91	288 903,67
Recettes investissement	755 873,91	123 405,18

Conformément au débat du 29 mars, le Conseil Municipal **APPROUVE** le Compte Administratif 2016.

Pour : 10	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

24 – Affectation des résultats 2016

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat de clôture 2016 - Fonctionnement 256 698,31€	Recettes de fonctionnement → 10 000,00€
Résultat de clôture 2016 - Investissement 329 683,15€	Recettes d'investissement → 246 698,31€ → + 329 683,15€ = 576 381,46€

Conformément au débat du 29 mars, le conseil municipal **APPROUVE** l'affectation des résultats 2016.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

25 – Vote du Budget Primitif 2017

Monsieur le Maire présente les chapitres du Budget Primitif 2017 tels qu'ils ont été préalablement transmis aux membres du Conseil Municipal.

Budget Primitif de Fonctionnement 2017

Monsieur le Maire propose un budget de fonctionnement prudent en ce qui concerne les recettes, en effet les dotations de l'État ne sont pas encore toutes connues.

Dépenses

Chapitre	Libellé	Réalisé 2016	BP 2017
11	Charges à caractère général	396 303,88	445 909,00
12	Charges de personnel	717 285,20	732 101,00
14	Atténuation de produits	39 079,00	42 000,00
22	Dépenses imprévues		6 000,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 063,47	15 091,00
65	Autres charges de gestion courante	170 997,43	193 852,00
66	Charges financières	40 713,03	33 830,00
67	Charges exceptionnelles	27 270,61	3 500,00
	Total	1 480 712,62	1 472 283,00

Recettes

Chapitre	Libellé	Réalisé 2016	BP 2017
002	Résultat d'exploitation reporté		10 000,00
13	Atténuation de charges	1 208,00	800,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 090,27	
70	Produit des services domaines et ventes	90 216,91	86 700,00
73	Impôts et taxes	724 842,46	727 313,56
74	Dotations subventions et participations	589 297,09	570 253,00
75	Autres produits de gestion courante	48 405,79	37 000,00
76	Produits financiers		1,00
77	Produits exceptionnels	3 571,20	40 215,44
	Total	1 531 631,72	1 472 283,00

Les *produits exceptionnels* en recette correspondent au remboursement sur 3 ans de charges foncières liées à une mauvaise déclaration, aux services fiscaux, de certains bâtiments communaux.

Budget Primitif d'Investissement 2017

Monsieur le Maire explique que le budget d'investissement est essentiellement centré sur les travaux du centre bourg qui peuvent être entièrement autofinancés.

Dépenses

Chapitre	Libellé	Réalisé 2016	BP 2017
16	Emprunts et dettes assimilées	100 217,71	104 381,46
20	Immobilisations incorporelles	10 155,12	10 200,00
21	Immobilisations corporelles	49 097,23	530 548,00
40	Opération de transfert entre sections	74 090,27	
204	Subventions d'équipements versées	55 343,34	24 650,00
	Total	288 903,67	669 779,46

Principaux investissements prévus (chapitre 21)

Centre bourg	438 000,00
Achat anciens ateliers techniques	63 000,00
Travaux Accessibilité et autres	29 000,00

Recettes

Chapitre	Libellé	Réalisé 2016	BP 2017
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		329 683,15
021	Virement de la section d'exploitation		246 698,31
040	Opération de transfert entre section	89 063,47	15 091,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	34 341,71	28 307,00
13	Subventions d'investissement		50 000,00
	Total	123 405,18	669 779,46

A noter que les subventions pour les travaux du centre bourg n'apparaissent dans le budget puisque c'est la CASE qui les perçoit.

La CASE gère aussi le paiement de la TVA, la participation de la commune sera donc un montant hors-taxes.

Conformément au débat du 29 mars, le conseil municipal **APPROUVE** le Budget Primitif 2017.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

Membres présents	Émargements / Commentaires
Leïla ABDALLAH	
Caroline AMOURIQ	<hr/> <hr/>
Denis BUCARD	<hr/>
Jean-Luc CAPRON	
Michèle CHRIAA	<hr/> <hr/>
Joëlle DAVID	
Marc DUMONTIER	
Laurent GAILLARD	<hr/>
Martine HAMELIN	
Carole HÉLIOT	
Janick LÉGER	<hr/>
Philippe MANCHON	<hr/> <hr/>
David MARIE	<hr/> <hr/>
Anne-Gaëlle MÉREAUX	
Laure MEURIE	
Jean-Sébastien MOUCHARD	
Ludovic PELVET	<hr/> <hr/>
Jean-François PETIT	<hr/>

Jean-Yves CALAIS
Maire de Léry